

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Mars 2024



<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 27-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 27-02-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE</p>

Délibération n°9/2024/LM/SM

Objet : Autorisation de signature demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) par Monsieur le Maire

Dans le cadre de la rénovation du terrain d'honneur du stade de football et de la construction d'une halle sportive couverte, sis rue de l'Ange Gardien, la collectivité envisage de solliciter la Fédération Française de Football

En effet, la Municipalité souhaite mettre en œuvre la rénovation de la pelouse naturelle en pelouse synthétique en 2024 et construire une halle sportive couverte en 2025. Ce projet estimé à environ 1.8 millions d'euros ne peut pas être financé sur les seuls deniers publics de la collectivité.

Ainsi, la recherche de subvention apparaît absolument nécessaire pour permettre la rénovation et la construction sur cet équipement sportif fort sollicité par les clubs mais également par les établissements scolaires de la commune ainsi que par les centres de loisirs enfance et jeunesse de la collectivité.

La Fédération Française de Football a fait de l'accompagnement de ses clubs et de leurs collectivités l'une de ses priorités. Elle apporte chaque année un support économique à leurs projets de développement et de structuration.

Grâce au FAFA, la FFF participe de manière importante à la construction, la modernisation ou la rénovation d'équipements, au côté des clubs et des collectivités mis sur la réalisation d'équipements dédiés aux nouvelles pratiques (Foot5) afin de favoriser leur développement
La FFF peut ainsi subventionner 30 000 € (dans la limite de 50% du coût des travaux) pour un terrain. Projet éligible à une subvention complémentaire dans le cadre du dispositif « 5 000 terrains de sport » de l'Agence Nationale du Sport.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15 MARS 2024
ID : 059-215903758-20240315-2024_DM_877-DE

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services



La Ville de Marchiennes sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la FFF d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 euros comme indiqué dans la fiche prévisionnelle ci-jointe en annexe.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention auprès de la FFF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels pour diminuer le reste à charge de la collectivité en termes d'investissement dans des équipements publics de proximité,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention FAFA auprès de la FFF,

Article 2 : d'inscrire les recettes liées à l'obtention de cette subvention auprès de la FFF sur les chapitres correspondants au budget.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurent MARTINEZ